POISSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU MAIRE

N° 458

DATE
31 mai 2023

Demande de subvention auprès de l'Etat - Agence Nationale du Sport, dans le cadre du dispositif « Plan 5 000 terrains de sport » - Année 2023

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 26ème alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégations accordées par le Conseil municipal à Madame le Maire et notamment son point 25,

Considérant qu'une des priorités de l'Agence Nationale du Sport consiste à soutenir des projets de requalification d'équipements sportifs de proximité,

Considérant que la commune de Poissy souhaite réaliser des travaux sur un terrain de proximité pour modifier sa destination et notamment permettre un accès aux enfants de 4 à 6 ans, résidant prioritairement dans les quartiers prioritaires de la Ville,

Considérant que l'Agence Nationale du Sport peut soutenir financièrement ce projet,

Considérant qu'il convient de solliciter un financement au taux maximum auprès de l'Agence Nationale du Sport,

DÉCIDE :

Article 1er :
De solliciter un financement auprès de l'Etat – Agence Nationale du Sport, au titre du dispositif « Plan 5 000 terrains de sport », au montant maximum de 60 069 €.

Article 2 :
De signer tout document concernant cette demande de subvention, ainsi que les conventions, avenants et annexes y afférents.

Article 3 :
De préciser que les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 :
Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :
Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230531-2023_458DC-AR
Date de télétransmission : 01/06/2023
Date de réception préfecture : 01/06/2023